

AVENANT N° 1 AU REGLEMENT ALP ALE

MODALITES DE PAIEMENT DES FACTURES

Modalités de Paiement :

A compter du mois de février 2020, les factures pourront être payées :

- Au Service Enfance Jeunesse par Espèces, chèques, et tickets CESU.
- En ligne sur le portail familles via un paiement par carte bancaire
- Par prélèvement Automatique

En cas de prélèvement automatique, les familles doivent se rapprocher du secrétariat du SEJ pour la mise en place des modalités administratives.

En cas de non-paiement des factures, 15 jours après la date d'échéance délai la ville effectuera une relance. Si le paiement n'est toujours pas réalisé, la Trésorerie de Frontignan procédera au recouvrement des sommes dûes.

Balaruc le Vieux, le

Le Maire
N. Chaplin



La Directrice
Service Enfance Jeunesse
S. Tadéo

La Directrice
ALP et ALE Maternel
R. Rogeret

La Directrice
ALP Primaire
L. Hospitalier

La Directrice
ALE Primaire
M. Bayarri